



Erratum

Dossier de consultation parallélisée

Projet d'extension d'un élevage de volailles de chair

Sur la commune de La Baume-Cornillane (Drôme), Impasse de La Maladière

En page 8 de la présentation de la note chapeau, il convient de lire « consultation du public » et non pas « enquête publique ».

De même en p.6 de cette même note, il convient de lire « cette consultation » et non pas « cette enquête ».

Enfin, en p.27 du dossier de demande d'autorisation, en dernière phrase du paragraphe précédant le point 1.1., il convient de lire « consultation du public » et non pas « enquête publique ».